



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 18 juin 2024
Objet : Renouvellement Bail à ferme

L'an deux mille vingt et quatre et le 18 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD
Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry,
DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et
Mrs BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : Mme MOUREN Sylvie donne procuration à Mme FONTAINE
Sonia, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme ROBERT Carole.

M. GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 18/06/2024

Délibération n° 2024/05/34

OBJET : Renouvellement Bail à ferme

Mme le Maire rappelle que la commune a un bail à ferme avec la société de chasse La Diane, qui arrivera à expiration le 30 septembre 2024.

Elle propose de le renouveler dans les mêmes conditions soit 20 € par an, pour une durée identique soit 9 ans.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce bail à ferme et autorise Mme le Maire à le signer.

Malijai,
Le 18 juin 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com



Malijai, le 19 juin 2024

BAIL A FERME

Entre les soussignés :

Mme Sonia FONTAINE, Maire de Malijai, agissant en vertu de la délibération n°.....en date du.....

Et

M. Emilien BERNARD, Président de la société de chasse La Diane, dont le siège est à Malijai

Il est entendu ce qui suit :

La commune de Malijai loue à la société de Chasse La Diane les droits de chasse sur tous les terrains et bois, soumis ou non au régime forestier pour une surface approximative de 500 hectares.

Le bail est consenti pour une durée de 9 ans, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2033.

Le présent bail est consenti moyennant une redevance annuelle de VINGT euros par an, payable après émission du titre par la commune.

Fait à Malijai, le.....

Le Président de la société de chasse la Diane
M. Emilien BERNARD

Le Maire
Sonia FONTAINE

